

Comment déclarer vos consommations sur la plateforme Operat

Étape 1 : Créer votre compte utilisateur

A. Se connecter sur <https://operat.ademe.fr/>

Si vous ne sous-traitez pas votre déclaration, s'inscrire comme « membre d'une structure assujettie »
Nota : « prestataire mandaté » concerne les structures qui sous-traitent la déclaration.

B. Cliquer sur « Créer la structure » ou « ajouter une structure » sur votre profil en haut à droite.

Nota : La structure c'est le siège du commerce

C. Sélectionner « structure dont vous êtes membre » si vous ne sous-traitez pas la déclaration
Puisque vous êtes un commerce, sélectionner « entreprise secteur tertiaire »

D. Compléter les informations

- Nom (pas d'espace dans le nom et dans l'intitulé, vous pouvez mettre un tiret à la place) ;
- Adresse ;
- Commerce (indiquer le représentant légal ou référent ou exploitant)



Bien vérifier que vous êtes sur la bonne structure (ce doit être le siège social de votre enseigne)

E. Créer l'entité fonctionnelle assujettie (c'est le commerce) :

a) Assujettissement

Sélectionner « preneur à bail ou occupant » (cela signifie que vous êtes locataire occupant)

Sélectionner cas 1a si vous n'avez qu'1 seul commerce au Polygone ou cas 1b si vous en avez plusieurs

b) Etablissement

Ajouter le commerce, remettre votre identifiant et votre dénomination

c) Assujettis

Référez-vous à votre bail ou aux éléments que nous vous rappelons pour compléter la partie Propriétaire et la partie Syndicat.



Attention : le syndicat n'est pas votre propriétaire. Voici comment remplir les informations :



- d) Cadre de reporting
Compléter selon vos informations personnelles avec le début de la période de consommation (elle est habituellement au 01 janvier)
- e) EFA liées
A voir si vous succédez à une autre entité fonctionnelle assujettie (c'est-à-dire s'il y avait un autre commerce dans votre local avant votre arrivée)
- f) IUB
C'est l'Identifiant Unique Bâtiminaire. Cliquer sur ajouter un IUB et utiliser les informations que nous vous avons transmises à savoir : préfixe : 34172, section : 000, parcelle : HK466, dénomination bâtiment : nom de votre boutique, n° lot : numéro de votre commerce.

Étape 2 : Déclarer vos consommations d'énergie

A. Cliquer sur « consommations » puis « déclaration de consommations »

- a) Entité fonctionnelle
Sélectionner l'EFA (le commerce)
- b) Activité
- Cliquer sur « ajouter une activité » ou « importer une nouvelle activité » à droite.
 - Compléter la surface et les dates d'activité concernées :
Vous devez déclarer :
 - Les données de référence (année où vous avez consommé et dépensé le plus) *
 - Les consommations de 2020
 - Les consommations de 2021
 - Les consommations de 2022
 - Les consommations de 2023
- c) Consommations d'énergie
- Dans la colonne consommation individuelle de l'entité fonctionnelle, **n'ajouter que les abonnements directs de votre commerce (électricité, équipement...)**
 - Dans la colonne consommations réparties bénéficiant à l'entité fonctionnelle, **utiliser les informations que nous vous avons transmises (réseau chaud, réseau froid)**
 - Dans la colonne consommation des espaces communs, **ne rien compléter**
- d) Ajustement climatique
Rien à saisir
- e) Volume de l'activité
Renseigner vos données
- f) Synthèse
- Vérifier les informations et cliquer sur enregistrer et terminer.
 - Si vous êtes sûr de votre saisie vous pouvez cliquer sur « valider »

* L'année choisie servira d'année de référence pour calculer la diminution de la consommation d'énergie que vous devez réaliser d'ici 2030.